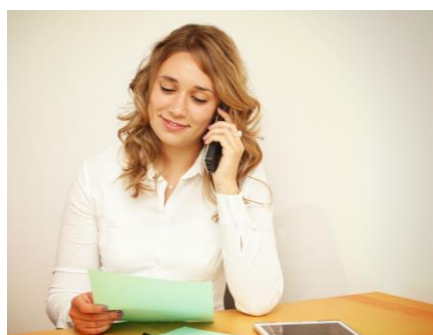


Formations Professionnelles Qualifiantes

Aide dentaire Assistant(e) dentaire



LES HERBIERS (85) – NANTES (44) - LORIENT (56)

Formation en alternance dispensée en e-learning* et présentiel

OBJECTIF

L'objectif principal de la formation est d'accompagner l'apprenant vers l'obtention de son Titre professionnel inscrit au RNCP (Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles) d'Aide dentaire, sans niveau (code RNCP : 23708) ou d'Assistant(e) dentaire, de niveau 4 (code RNCP : 15745).

PROGRAMME DE FORMATION

Unité d'Enseignement		Assistante dentaire	Aide dentaire
UE 1	Introduction à la formation d'assistante dentaire	14	14
UE 2	Relation et communication, éducation et formation pour la santé	35	14
UE 3	Gestion des risques infectieux et entretien matériel	49	49
UE 4	Gestion, transmission et suivi du dossier patient	77	77
UE 5	Assistance au praticien	84	-
UE 6	Examen complémentaire – AFGSU2	42	AFGSU1
UE 7	Traçabilité et risques professionnels	21	21
UE 8	Organisation du travail – pluriprofessionnalité		
	Accompagnement des personnes en formation		
	Cours théoriques	7	-
	Stage	35	
Evaluations		14	6
Total formation externe		343	195
Total formation interne		1535	873
Durée de formation		18 mois	12 mois

MODALITES DE CERTIFICATION

Épreuves ponctuelles au fil de la formation selon les plannings proposés en début de formation.
Les sujets des épreuves sont validés par la CPNEFP, détentrice du titre.

Modalités d'évaluation : écrit, oral et mise en situation pratique (Les épreuves pratiques de mise en situation professionnelle se déroulent au sein du CFAAD, centre d'examen).
Chaque UE est validée à l'issue d'une ou plusieurs évaluations certificatives.

Lorsque toutes les UE sont obtenues, le **titre national est délivré par la CNPEFP** (Commission Nationale Paritaire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) des cabinets dentaires, seul organisme habilité à qualifier vos salariés.

ALLEGEMENT DE PARCOURS DE FORMATION

Si vous êtes en reconversion professionnelle et titulaire d'un diplôme de personnel soignant, vous bénéficiez d'un allègement de parcours de formation de 28 heures. Vérifiez votre éligibilité auprès du secrétariat.
(Arrêté du 8 juin 2018 relatif à la formation conduisant au titre d'assistant dentaire)

PUBLIC – PRE REQUIS

Pour être admis à effectuer les études conduisant au titre d'assistant dentaire, les candidats doivent être âgés de dix-huit ans révolus pour l'entrée en formation et justifier d'un titre ou diplôme de niveau 3 (CAP, BEP, Brevet des Collèges, anciennement niveau V).

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule généralement le lundi, le mardi ou le jeudi* de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h :

- sur **48 jours** de cours répartis sur 18 mois pour la formation **Assistant(e) dentaire**
- sur **28 jours** de cours répartis sur 12 mois pour la formation **Aide dentaire**

* Le module formation AFGSU II sera planifié sur trois jours consécutifs

Le titre d'Assistant(e) dentaire est constitué de 8 Unités d'Enseignement (UE) indépendantes les unes des autres, ce qui autorise un **système d'entrée permanente des stagiaires**.

MODALITES D'ACCES

- Salariés en CDI par le dispositif de la promotion ou reconversion (Pro-A), ou par contrat de professionnalisation ou d'apprentissage en CDD ou CDI.

TABLEAU COMPARATIF CONTRATS D'ALTERNANCE

	Contrat d'apprentissage				Contrat de professionnalisation	
Public	▪ Jeunes de 16 à 29 ans révolus ▪ Personnes reconnues travailleur handicapé : aucune limite d'âge				▪ Jeunes de 16 à 25 ans révolus ▪ Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus	
Durée hebdomadaire <i>Formation incluse</i>	35 heures				25 heures	
Période d'essai	Le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties jusqu'à l'échéance des 45 premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.				La période d'essai est de 30 jours ouvrables non renouvelable.	
Hors période d'essai	En dehors la période d'essai, le contrat peut être rompu en cas de : ▪ Force majeure (incendie, inondation, ...) ▪ Faute lourde (vol, insultes, violences, ...) ▪ Rupture d'un commun accord ▪ Embauche en CDI					
Rémunération	Salaire brut / mois	18-20 ans	21-25 ans	26-29 ans	-26 ans	26 ans et +
Salaire minimum de base pour 35 heures hebdomadaires	1 ^{ère} année	43% SMIC 751,29 €	53% SMIC 926,02 €	100% SMIC 1747,20 €	90% SMIC 1581,48 € (10,37 € / heure)	100% SMIC 1747,20 € (11,52 € / heure)
	2 ^{ème} année	51% SMIC 891,07 €	61% SMIC 1065,79 €			
Exonération	L'exonération des cotisations salariales spécifiques aux contrats d'apprentissage du secteur privé est maintenue mais limitée à 79% du SMIC en vigueur au titre du mois considéré. Le salaire brut d'un apprenti est donc quasiment égal à son net. Les charges patronales en contrat d'apprentissage sont quasi nulles.				L'entreprise doit verser environ 20% de charges patronales.	

Informations données à titre indicatif, en aucun cas ces informations peuvent être considérées comme contractuelles.

Période de formation en contrat d'apprentissage suspendue à partir du 17 avril 2023

FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation en centre sont pris en charge par OPCO EP.

Les frais d'inscription de 700 € sont à la charge de l'employeur.

Un dépôt de garantie de 315 € couvrant d'éventuelles absences non justifiées du stagiaire.

LIEUX

En Vendée : CFAAD
2 rue de l'Oiselière - Bât. A
85500 LES HERBIERS

En Loire-Atlantique : CFAAD
14 allée Nicolas Girard Mangin
44200 NANTES

En Morbihan : CFAAD
4 rue Alice Coleno
56100 LORIENT

PROCEDURE D'INSCRIPTION

A réception de la fiche de renseignements dûment complétée et accompagnée des pièces à joindre, le CFAAD se charge de préparer le dossier de prise en charge de la formation : contrat de professionnalisation ou formulaire de demande de prise en charge OPCO EP, convention de formation, programme, calendrier et cahier d'évaluation.

Important : nous contacter avant mise en place d'un contrat de professionnalisation afin de vérifier le déroulement du calendrier de formation.



Pour les candidats en situation de handicap veuillez nous contacter à notre secretariat 02.51.66.01.61 pour convenir d'un rdv et évaluer ensemble vos besoins de formation.

CONTACT

CFAAD
2 rue de l'Oiselière - Bât. A
85500 LES HERBIERS
Tél. 02 51 66 01 61
Mail : contact@cfaad.fr

Site internet : www.cfaad.fr